

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Lundi 16 mars 2015, 19h00

Espace Dickens, Av. Charles-Dickens 4, 1006 Lausanne

PROCES-VERBAL

Liste des présences : voir en fin de PV.

Support visuel présenté durant la séance : voir document en annexe du PV.

1. Introduction

Valéry, Co-Président de l'Association écoquartier (AE), ouvre l'Assemblée, souhaite la bienvenue, présente le contexte et rappelle les précédentes démarches participatives de l'AE, ainsi que les publications qui en ont découlé.

2. La démarche participative

Philippe, coordinateur de l'AE, présente le déroulement de la démarche. Commencée le 2 octobre 2013 (26 personnes étaient présentes lors de la soirée de lancement), elle a été marquée par la complexité de la problématique, qui a nécessité 28 séances jusqu'à aujourd'hui.

Diverses sources d'inspiration se sont toutefois révélées précieuses pour la réflexion menée par les groupes de travail (groupe « gouvernance » et groupe « contenu ») : charte de l'écoquartier des Vergers – quartier en cours de développement à Meyrin (GE), charte urbanistique du quartier des Fiches-Nord à Lausanne, contrats de quartier mis en place dans la commune de Vernier (GE), processus de concertation à Vesterbro-Copenhague, développement et vie de quartier à GWL Terrein-Amsterdam, conférence de Verena Schäffer-Veenstra sur l'importance du pilotage de projet pour le développement et la pérennisation des quartiers durables, etc.

3.1 Une charte, pour quoi, pour qui, quand, comment,...

En premier lieu, Sylviane précise que le travail réalisé ne constitue pas une charte, ou un modèle de charte à appliquer tel quel : il s'agit d'un *outil d'aide pour l'établissement et la mise en œuvre d'une charte*. Cet outil ne préjuge pas du contenu que doit avoir une charte, mais fournit des idées et exemples desquels s'inspirer – sachant qu'au final, une charte n'intègre que ce sur quoi les différents acteurs concernés sont prêts à s'engager.

Sylviane présente ensuite les grandes lignes de la réflexion menée par les groupes de travail. Celle-ci a d'abord consisté à identifier des catégories-clés d'acteurs, les rôles qu'ils assument, ainsi que les différentes temporalités au gré desquelles les catégories d'acteurs interviennent. La réflexion s'est ensuite développée en fonction de trois grandes thématiques – gouvernance ; bien-vivre social et activités ; gestion durable des ressources – et a permis de préciser « qui peut, à quel titre, s'engager à faire quoi ? ».

Sur cette base, trois tableaux à double entrée ont été réalisés. Ces tableaux font apparaître ce que chaque catégorie d'acteurs peut s'engager à faire à chaque phase temporelle (conception, construction, vie du quartier) et en fonction d'enjeux concrets (habitat, espaces partagés, gestion de l'énergie, mobilité, etc.).

Enfin, Sylviane aborde la question des modalités d'établissement et de mise en œuvre d'une charte. Dans le cadre du développement d'un nouveau quartier, par exemple, l'établissement et la bonne mise en œuvre d'une charte dépendra fortement de l'action et de la mise en place des entités ou processus suivants : direction de projet, ateliers participatifs, permanence de quartier et structure de type « forum » de quartier.

3.2 Gouvernance

Aude évoque les principes retenus comme bases de réflexion en ce qui concerne les enjeux, objectifs ou mesures de gouvernance pouvant être intégrés dans une charte. En faisant référence à des principes de ce type, une charte peut préciser l'esprit qui la caractérise, ainsi que les grandes orientations qualitatives vers lesquelles ses signataires devront tendre. Aude décrit ensuite un des enjeux que la brochure mettra en exergue pour éclairer la thématique de la gouvernance – en l'occurrence « Se donner des moyens ».

A savoir : pour illustrer les grandes thématiques de manière accessible et attractive, la brochure présentera trois enjeux pour chacune d'elles. Ces courtes présentations n'ont pas pour but de donner un éclairage complet sur les thématiques, mais de faire ressortir des aspects méritants particulièrement d'être soulignés. Parallèlement à ces textes, ce sont les tableaux à double entrée encartés dans la brochure qui offriront une vue exhaustive de la réflexion.

3.3 Bien-vivre social et activités

Marie-France présente les principes de la thématique et l'enjeu « Partager des espaces ».

3.4 Gestion durable des ressources

Philippe présente les principes de la thématique et l'enjeu « Mutualiser les ressources, les équipements et les services ».

4. Discussion

Précisions sur la poursuite de la démarche ?

Le groupe de rédaction a pris un premier contact avec les graphistes de l'Éclosoir (qui avaient déjà pris en charge les précédentes brochures). Si l'Assemblée donne son feu vert à la publication, celle-ci pourra être finalisée d'ici début mai et présentée aux Journées des alternatives urbaines (8, 9, 10 mai).

Autres informations : la préface sera rédigée par Mme DuPasquier de l'ARE ; le tirage envisagé pour la brochure est de 1000 exemplaires.

En matière de diffusion : outre la présentation et la promotion de la brochure lors des JAU, il est prévu de procéder comme pour la précédente brochure, à savoir :

- en faire profiter les membres de l'AE,

- en adresser des exemplaires à la Ville de Lausanne, ainsi qu'aux communes vaudoises de plus de 3000 habitants, au Canton et aux entités susceptibles d'être intéressées ou concernées,
- en fonction des opportunités, la faire connaître par le biais de la presse et de la radio.

Les deux premières brochures de l'AE avaient été mises à profit par la Ville de Lausanne, respectivement pour le concours d'urbanisme de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (cahier des charges) et pour la définition des modalités et des critères d'attribution des terrains des Plaines-du-Loup.

Outre Lausanne, et à l'exception des communes de Nyon et de Confignon (GE) qui nous ont passé commande d'exemplaires supplémentaires, nous n'avons pas d'élément permettant d'évaluer l'intérêt des autres communes auxquelles nous avons adressé notre dernière brochure.

Une charte ne risque-t-elle pas d'opérer un tri parmi les personnes voulant habiter le quartier, au détriment des objectifs de mixité ?

Une charte, telle qu'on la définit généralement, doit établir des objectifs partagés, vers lesquels les acteurs concernés ont la volonté de tendre. Comme elle suppose un engagement – ce qui constitue la vocation intrinsèque de toute charte –, elle peut agir comme attracteur pour certains et repoussoir pour d'autres.

Le mode participatif de son élaboration signifie néanmoins qu'elle n'intégrera que les éléments sur lesquels les différents acteurs sont prêts à s'engager. Une charte n'est donc pas monolithique. En fonction des dynamiques d'acteurs et des contextes caractérisant les projets de quartier, il s'en suivra des chartes différentes, autant dans leurs effets voulus ou induits en matière de mixité, que par rapport à d'autres enjeux.

Comment l'élaboration d'une charte avant l'arrivée des habitants, donc réalisée par d'autres acteurs, pourrait-elle correctement tenir compte des attentes des futurs habitants ?

Deux principes permettent d'éviter ces écueils. D'une part, une charte doit pouvoir être précisée de manière évolutive. D'autre part, pour certains des enjeux qui concerneront de futurs habitants ou usagers, il s'agit de s'appuyer sur les personnes intéressées à venir habiter ou mener des activités dans les lieux.

On notera que le caractère évolutif d'une charte doit permettre son actualisation, non seulement en phase de développement du quartier, au gré de l'apparition de nouvelles catégories d'acteurs, mais aussi durant la vie du quartier. Durant cette phase, les habitants et autres parties prenantes doivent pouvoir décider de l'actualisation de la charte dans le cadre d'une structure de type « forum » – constituant l'instance de gouvernance participative du quartier.

Il avait été prévu d'avoir un échange avec des professionnels durant la démarche. Cet échange a-t-il eu lieu, et si non, pourquoi ?

Pour avoir un écho de la part de professionnels, nous avons pensé soumettre notre travail à MM. Bernard Matthey (architecte-urbaniste auteur de la charte du quartier des Fiches-Nord) et Marco Weil (paysagiste-urbaniste auteur de la charte pour le quartier des Vergers à Meyrin). Toutefois, à l'automne 2014, nous avons estimé en plénière que le matériel produit demandait encore un travail de synthèse trop important pour être communiqué et discuté. Après cela, le groupe restreint chargé de la rédaction a fait évoluer ce matériel, mais il a jugé que les autres

participants à la démarche seraient sans doute difficiles à remobiliser et que l'échange envisagé n'était pas forcément indispensable pour la finalisation du travail.

Comment la question du suivi d'une charte a-t-elle été précisée ?

La vérification de l'atteinte des objectifs fixés dans une charte, et de son respect, devrait faire partie des missions confiées explicitement à la permanence de quartier.

Alexis souligne l'importance d'un suivi crédible : sans un tel suivi, une charte risque de ne rien être de plus qu'un catalogue de vœux pieux non pris en compte. Par ailleurs, la charte doit être explicite sur les responsabilités de ses signataires et sur son fonctionnement et sa mise en œuvre. La brochure devrait veiller à faire ressortir ces points.

Autres points que l'Assemblée souhaite voir pris en compte :

Yves et Giampiero demande que la mise en œuvre du principe « 1 habitant 1 voix » inclue explicitement les enfants : ces derniers sont l'avenir et nous avons tout à gagner à les former très vite à la culture du vivre ensemble.

Geneviève propose de mettre quelques exemples.

Giampiero pense également utile de bien expliquer qu'une charte est un outil qui peut s'appliquer tout autant aux enjeux de co-conception et de construction qu'à ceux concernant le vivre-ensemble.

Roland évoque l'importance du travail de sensibilisation/formation nécessaire pour aider à la mise en œuvre d'objectifs dépassant le cadre des normes standards (ce qui est le cas des objectifs d'une charte).

Giampiero, appuyé par l'Assemblée, propose de mettre bien en évidence sur la couverture de la brochure sa vocation, non de « guide », mais d'*outil d'aide pour l'établissement et la mise en œuvre d'une charte.*

5. Validation

Par acclamation, l'Assemblée donne son feu vert à la publication par l'AE d'une brochure « VIVONS ENSEMBLE ! », sur la base de ce qui a été présenté ce soir.

6. Divers

Plusieurs membres de l'AE adressent des félicitations appuyées pour le travail réalisé.

Un participant suggère d'inclure les CFF parmi les destinataires de la brochure (les CFF sont en effet un acteur immobilier important).

Giampiero lance l'idée d'une future brochure sur le thème « Créons ensemble une coopérative d'habitants », puis « Construisons ensemble un immeuble ». Alexis suggère une autre idée, lui paraissant importante pour l'avenir de nos villes, qui serait d'aborder l'enjeu de la réhabilitation des quartiers existants.

Points sans rapport avec le travail charte :

- Philippe signale que Hugues Burkhalter a constitué un groupe de réflexion sur les enjeux santé / bien-être dans le futur quartier des Plaines-du-Loup. Ce groupe est ouvert à toute personne intéressée. Ceux qui voudraient le rejoindre peuvent le signaler à Philippe (bureau@ecoquartier.ch) qui fera le lien.
- Régis présente un état de situation relatif à la préparation des JAU. Les personnes disposées à apporter de l'aide bénévole sont bienvenues et peuvent se signaler via staff@alternativesurbaines.ch.

Liste des présences :

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
Beaud Valéry	Anglada Christian
Berta Gian Paolo	Burkhalter Hugues
Calloc'h Aude	Grandjean Francine
Chabloz Claude (Mme)	Henchoz Jean-René
Corajoud Geneviève	Margot Antoine
Descartes Véronique	Margot Camille
Domon Eric	Pellet Josette
Gosteli Sylviane	Schaeli Jérémie
Hamou Marie-France	Zucchinetti Antonio
Jaques Chloé	
Jobin Yves	
Joseph Roland	
Le Bourhis Catherine	
Mayer Alexis	
Niederoest Régis	
Pache Alicia	
Paglia Gianluca	
Rochat Olivier	
Rocher Vincent	
Solms Philippe	
Taillard Antoine	
Trezzini Giampiero	
Uffer Filip	
Uffer Josette	
Vandermeir Madeleine	

18.05.2015/PS/VB